

Rapport du contrôle Périodique Réglementaire d'un Engin de Chantier <i>Texte de référence:</i> - Arrêté du 09 Septembre 1953 - Arrêté du 03 novembre 1953	Rapport N° :RCR 151/26 Page 1/2
---	--

Nature			
Puissance	Energie	Equipement	
<input checked="" type="checkbox"/> NACELLE <input type="checkbox"/> BULLDOZER <input type="checkbox"/> TOMBEREAU <input type="checkbox"/> NIVELEUSE <input type="checkbox"/> TRACTOPELLE		<input type="checkbox"/> COMPACTEUR <input type="checkbox"/> PELLE HYDRAULIQUE <input type="checkbox"/> FOREUSE <input type="checkbox"/> FOREUSE <input type="checkbox"/> BATTEUSE DE PALPLANCHE	
Puissance (kW) // <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Gaz Pétrole Liquéfié	<input type="checkbox"/> Essence <input type="checkbox"/> Gazoile	<input type="checkbox"/> Grappin <input type="checkbox"/> godet <input type="checkbox"/> Pelle <input type="checkbox"/> Anneau de levage	

RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
Etablissement	: INFRAMET
Lieu d'intervention	: Tanger
Constructeur	: Haulotte
Modèle	: HA20 RTJ PRO
N° de Série	: 2043590
Capacité maximale	: 230 kg
Date d'intervention	: 23/01/2026
Fin de validation	: 22/01/2027
EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION	
Châssis	: Sans Observation
Entretien	: Prévoir un cahier de maintenance
Etat de la cabine	: Sans Observation
Siège	: Sans Observation
Protection de la Cabine	: Sans Observation
Extincteur	: EN PLACE
Stabilité	: Sans Observation
Fixation des éléments constitutifs	: Sans Observation
Etat des matériaux	: Sans Observation
Marchepieds	: Sans Observation
Mode de déplacement	: Sans Observation
Centrale hydraulique	: Sans Observation
Mise en marche moteur	: Sans Observation
Dispositifs de signalisation	: Sans Observation
Distance de sécurité	: Sans Observation
Cabine	: Sans Observation
Liaison et raccordement	: Sans Observation
Sécurité démarrage moteur	: Sans Observation
Plaque d'identification	: PRESENTE
Arrêt général	: Sans Observation

Agréé par l'Etat

Rapport du contrôle Périodique Réglementaire d'un Engin de Chantier <i>Texte de référence:</i> - Arrêté du 09 Septembre 1953 - Arrêté du 03 novembre 1953	Rapport N° :RCR 151/26 Page 2/2
---	--

ESSAIS DE FONCTIONNEMENT

Vitesse : **Normal**

Frein de service : **Bon fonctionnement**

Résultats de la vérification

L'appareil a subi avec succès les essais de fonctionnement , il peut être mis en service

OBSERVATIONS & REMARQUES

RAS

VISA INSPECTEUR IC2 Mr MOKHTARI MOHAMMED	VISA DIRECTION IC2
 INTERNATIONAL CONTROL AND INSPECTION COMPNAY icic.direction@gmail.com	 INTERNATIONAL CONTROL AND INSPECTION COMPNAY icic.direction@gmail.com
DATE D'INSPECTION :Le 22/01/2026	LIEU DE CONTROLE :TANGER